



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE SYNTHESE

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Ce document se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

A. Les dépenses

Le total des dépenses s'élève à 3 051 096,32 € contre 3 077 793,31€ en 2020, soit une légère diminution.

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance, location et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant ainsi que les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de voirie. Il s'élève à 939 402,84€, avec une forte diminution par rapport à 2020 (1 034 079,20€).

Cette diminution s'explique, essentiellement du fait d'une forte diminution des travaux de voirie, d'entretien des bâtiments, et une diminution importante de l'article consacré aux travaux en régie.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent 1 609 330,72€ soit une augmentation de 6,21% par rapport à 2020, correspondant au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui ajuste les rémunérations par grade, ainsi que les avancements de grade et échelons de droit, effectués en 2021, mais également les nombreux remplacements qui ont été effectués dans les divers services, compte tenu des absences dans le contexte sanitaire.

3) Les atténuations de produits (chapitre 014) correspondent à certains dégrèvements de la taxe d'habitation et taxe foncière pour les jeunes agriculteurs, pour un montant de 2 311,00€.

4) Les autres charges de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre passe de 178 684,21€ en 2020 à 214 126,99€ en 2021. Cette augmentation s'explique notamment par :

- une diminution de la subvention versée au CCAS en 2020 (13 800€ au lieu de 23 800€), car il n'y avait pas eu d'activités,
- une baisse des versements des subventions aux associations en 2020 (40 141€),
- la non réalisation des actions à cause de la crise sanitaire,
- une légère augmentation compte tenu d'actions complémentaires réalisées en 2021.

En ce qui concerne les indemnités des élus, l'enveloppe est calculée réglementairement en fonction du nombre d'adjoints et du nombre d'habitant. Une commune de la strate de Paulhan a une enveloppe maximale de 107 814,36€, et l'enveloppe répartie entre le Maire, les Adjoints et les conseillers municipaux est égale à cette enveloppe (107 814,17€), (annexe 1).

5) Les charges financières (chapitre 66)

Elles diminuent de 127 288,42€ à 113 553,13€ et concernent les intérêts d'emprunt avec la prise en compte des ICNE.

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre correspondant au paiement de charges exceptionnelles, et en 2021, la collectivité a été tenue de rembourser une astreinte dans le cadre d'un dossier d'urbanisme.

B. Les recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 714 904,93€.

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Concernent les remboursements de l'Etat pour l'embauche d'un emploi aidé et les remboursements pour de la sécurité sociale des agents malades, ainsi que le remboursement pour absence syndicale.

2) Les recettes des services, du domaine (chapitre 70)

Elles baissent peu à peu chaque année, de 52 687,16€ en 2020 à 41 402,66€ en 2021, et peu de frais remboursables par autres redevables.

3) La fiscalité (chapitre 73)

Ce chapitre bénéficie d'une légère augmentation, due à la revalorisation des bases fiscales prévues par la Loi de Finances 2020, soit 2 268 479,06€ pour 2 163 282,89€ en 2020, mais également une augmentation significative de la taxe sur la consommation d'électricité (environ pour 10 000€).

4) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre se maintient et affiche 1 168 035,68€ en 2021. La Dotation Nationale de Péréquation présente une légère augmentation.

5) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes de gestion courante, notamment composées par les revenus locatifs, diminuent fortement cette année, compte tenu de la baisse d'utilisation des locaux par la PMI, 23 433,44€.

6) Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

30 933,03€ : elles varient d'une année sur l'autre du fait qu'elle dépend essentiellement du remboursement des sinistres ainsi et la nouvelle organisation des encarts dans le paulh'infos.

II. La section d'investissement

A. Les dépenses

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 997 974,29€ en 2021, contre 1 226 128,31€ en 2020.

Elles comprennent notamment :

- les travaux sur le Plan Local d'Urbanisme (24 222€)
- des travaux sur les bâtiments (12 276€),
- les travaux de réseaux électriques et télécom (117 356,09€)
- des travaux d'études (63 204,6€) pour les différents projets (halle, stade, terrain de tennis, etc.)
- les travaux sur la voie verte, 4^{ème} tranche (41 729,73€)
- les travaux de la gare (122 315,85€)
- des travaux de réfection de voirie communale et d'entretien des chemins ruraux (22 119,48€),
- la continuité des installations de caméras de vidéo protection (21 973,74€),
- les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (37 134,61€)
- les travaux d'aménagement du cimetière communal (111 859,08€)
- le remplacement de borne incendie (5 824,80€)
- les acquisitions de matériels notamment un véhicule pour les services techniques et le remplacement du bras de l'épareuse pour 64 998,86€

Des restes à réaliser concernant les travaux de réhabilitation de la bibliothèque, la 4^{ème} tranche de la voie verte, Notre Dame des Vertu et la gare notamment sont à reporter au BP2022 pour 1 032 700€.

B. Les recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 1 569 712,30€, se composent de :

- FCTVA pour 142 803,21€,
- Taxe d'aménagement pour 50 650,40€,
- subventions de l'Etat, de la région et du département (503 353,82€)

Des restes à réaliser sont à reporter au BP2022 pour 545 695€ (notamment pour la gare, la voie verte et la vente des terrains route de Clermont).

Le résultat de clôture de la section investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 571 738,01€ pour 2021.

Le Maire : Claude VALERO

